

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 19 juin 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 19 juin 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Bouchez \[Le Cateau\]](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (71, 72)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 19 juin 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26398>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 juin 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin déplore qu'après sa lenteur dans la désignation des experts, le tribunal [de Vervins] a fait le choix de Bouchez, homme incompetent en la matière, simple artisan, concurrent potentiel de Godin, au lieu de l'ingénieur des ponts et chaussées d'Avesnes. Godin rappelle à Oudin-Leclère sa demande du 25 mai 1847 relative aux points sur lesquels le tribunal attire l'attention des experts.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Bouchez \[Le Cateau\] \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Avesnes-sur-Helpe \(Nord\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bouchez [Le Cateau]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Réside au Cateau-Cambrésis (Nord) au milieu du XIXe siècle. Il est nommé expert en 1847 par le tribunal de Vervins dans un procès en contrefaçon intenté par Godin contre Degon. Un « Boucher », fondeur en cuivre et en fonte au Cateau-Cambrésis, est mentionné par l'*Annuaire* de Firmin-Didot à la même époque.

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par

Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

augmentation en cas contraire je m'engage
à vous faire la remise de la différence de prix
au mois de février prochain veuillez donc me
faire connaître quel moyen de transport vous devez
employer

noyon
19 juin
ag M m s
Monsieur Rivière

Je viens de recevoir de mon père qui a passé
dernièrement dans votre ville la commande que
vous lui avez faite de 6 cuisiniers et un poêle
devant à la somme de sept cent trente six francs
pour laquelle d'après la demande que vous lui en avez
faite je vous prie de croire et de considérer la
présente comme garantie contre toute baisse de
prix m'engageant à vous faire remise au mois
de février prochain de la différence qui existerait
si le cours avait été réduit

Aussitôt votre réponse je m'empresse de chercher
un cocher qui consente à charger ~~aux conditions~~
~~que se d'ind~~ ^{au prix de 3 fr %} ~~de~~
mon père me dit aussi qu'il a promis vous faire
remise de 6 francs sur cette expédition en faveur
d'un cuisinier que vous avez en magasin
je vous en ferais aussi compte

vervain
19
ag m m s
Monsieur Julien

il est déplorable qu'après les lectures que
la fable Thibaut a mis à mis à la
nomenclature définitive des capotes de voir
que son choix soit fixé en dernier lieu sur
sur un homme aussi peu apte à décider en
pareille question que d'un simple artisan et
homme placé dans cette position d'irritabilité
que la fable aurait dû éviter M. Bouquet

